



## Rapport Sommaire

Concernant le présent accident, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 46 de l'ordonnance du 17 décembre 2014 sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT), état le 1<sup>er</sup> février 2015 (RS 742.161). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

<b>Type d'aéronef</b>	Autogire ULM, Auto-Gyro Calidus	F-JSQG	
<b>Exploitant</b>	Privé		
<b>Propriétaire</b>	Privé		
<b>Pilote</b>	Citoyen suisse, année de naissance 1967		
<b>Licence</b>	Brevet et licence de Pilote ULM <sup>1</sup> délivré par la direction générale de l'Aviation civile en France (DGAC) - France		
<b>Heures de vol</b>	<b>total</b> 980 h	<b>au cours des 90 derniers jours</b> 41:08 h	
	<b>sur le type en cause</b> 100 h	<b>au cours des 90 derniers jours</b> 16:00 h	
<b>Passager</b>	Citoyen suisse, année de naissance 1944		
<b>Lieu</b>	La Croix de Cœur (LSYQ), Commune de Riddes/VS		
<b>Cordonnées</b>	584 241 / 108 071	<b>Altitude</b> 2130 m/M	
<b>Date et heure</b>	25 octobre 2018, 15 h 48 min (LT = UTC + 2 h )		
<b>Type d'exploitation</b>	Privé		
<b>Règles de vol</b>	Règles de vol à vue ( <i>Visual Flight Rules</i> – VFR)		
<b>Lieu de départ</b>	Croix de Cœur (LSYQ)		
<b>Destination</b>	Aérodrome de La Côte (LSGP)		
<b>Phase de vol</b>	Décollage et vol de montée		
<b>Nature de l'accident</b>	Atterrissage d'urgence		
<b>Personnes blessées</b>	<b>Membres d'équipage</b>	<b>Passagers</b>	<b>Autres personnes</b>
Légèrement blessé	---	---	---
Pas blessés	1	1	sans objet
<b>Dommages à l'aéronef</b>	Gravement endommagé		
<b>Autres dommages</b>	Néant		

<sup>1</sup> ULM: aéronef ultra-léger motorisé

### Déroulement de l'accident

Le pilote accompagné d'un passager se posent sur la place de la Croix de Cœur à bord de l'autogire qui est équipée d'une caméra Go Pro fixée à l'extérieur de la cabine.

Durant les manœuvres destinées au décollage, le moteur cale lors de la manœuvre du lancement du rotor. Le pilote redémarre le moteur et procède à une deuxième tentative de lancement du rotor qui échoue. La troisième tentative de lancement du rotor est jugée satisfaisante par le pilote qui procède au décollage filmé par un témoin.

Dans la partie descendante de la piste en herbe, la structure arrière supportant l'empennage touche le sol et engendrent des vibrations qui provoquent le détachement de la caméra qui vient heurter une pale de l'hélice du moteur qui se brise.

De ce fait de fortes vibrations surviennent et le moteur s'arrête ; parvenu au bout de la piste, le pilote procède à un atterrissage en autorotation dans un champ situé environ 50 m en contrebas. La roue de proue cède et l'autogire se couche sur le côté gauche.

Le film enregistré par le témoin montre que le décollage s'est déroulé avec une composante de vent de dos.

Berne, 6 mars 2019

Service suisse d'enquête de sécurité